

Codes de facturation d'actes médicaux réalisés à la demande du coroner

Entente	Code	Libellé	Rémunération	Commentaires
Spécialistes (2)	15310	Prélèvement du liquide oculaire et du liquide vésical chez un patient décédé, le cas échéant, toutes techniques	29,55 \$	Ce code peut être facturé en sus des codes d'autopsie ou de l'examen radiologique pancorporel ou d'un des codes 15311 ou 15312
Spécialistes (2)	15311	Prélèvement de sang dans la veine cave chez un patient décédé, unique ou multiple, tout site de ponction	46,45 \$	Ce code peut être facturé en sus des codes d'autopsie ou de l'examen radiologique pancorporel ou d'un des codes 15310 ou 15312
Spécialistes (2)	15312	Examen externe d'un cadavre	57,00 \$	Ce code peut être facturé en sus des codes d'autopsie ou de l'examen radiologique pancorporel ou d'un des codes 15310 ou 15311
Spécialistes (2)	19981	supplément de garde en disponibilité est payé au médecin spécialiste en anatomo-pathologie qui est assigné de garde en disponibilité pour un territoire donné, pour les demandes d'expertises ou de conseils qui peuvent inclure ou non une autopsie faite à la demande du coroner qui soumet son nom aux parties négociantes./Territoire 1	126,00 \$	Restreint aux spécialistes en anatomo-pathologie
Spécialistes (2)	19982	supplément de garde en disponibilité est payé au médecin spécialiste en anatomo-pathologie qui est assigné de garde en disponibilité pour un territoire donné, pour les demandes d'expertises ou de conseils qui peuvent inclure ou non une autopsie faite à la demande du coroner qui soumet son nom aux parties négociantes./Territoire 2	126,00 \$	Restreint aux spécialistes en anatomo-pathologie
Spécialistes (2)	19983	supplément de garde en disponibilité est payé au médecin spécialiste en anatomo-pathologie qui est assigné de garde en disponibilité pour un territoire donné, pour les demandes d'expertises ou de conseils qui peuvent inclure ou non une autopsie faite à la demande du coroner qui soumet son nom aux parties négociantes./Territoire 3	126,00 \$	Restreint aux spécialistes en anatomo-pathologie
Spécialistes (2)	19984	supplément de garde en disponibilité est payé au médecin spécialiste en anatomo-pathologie qui est assigné de garde en disponibilité pour un territoire donné, pour les demandes d'expertises ou de conseils qui peuvent inclure ou non une autopsie faite à la demande du coroner qui soumet son nom aux parties négociantes./Territoire 4	126,00 \$	Restreint aux spécialistes en anatomo-pathologie
Spécialistes (2)	19985	supplément de garde en disponibilité est payé au médecin spécialiste en anatomo-pathologie qui est assigné de garde en disponibilité pour un territoire donné, pour les demandes d'expertises ou de conseils qui peuvent inclure ou non une autopsie faite à la demande du coroner qui soumet son nom aux parties négociantes./Territoire 5	126,00 \$	Restreint aux spécialistes en anatomo-pathologie
Spécialistes (2)	19986	supplément de garde en disponibilité est payé au médecin spécialiste en anatomo-pathologie qui est assigné de garde en disponibilité pour un territoire donné, pour les demandes d'expertises ou de conseils qui peuvent inclure ou non une autopsie faite à la demande du coroner qui soumet son nom aux parties négociantes./Territoire 6	126,00 \$	Restreint aux spécialistes en anatomo-pathologie
Spécialistes (2)	19987	supplément de garde en disponibilité est payé au médecin spécialiste en anatomo-pathologie qui est assigné de garde en disponibilité pour un territoire donné, pour les demandes d'expertises ou de conseils qui peuvent inclure ou non une autopsie faite à la demande du coroner qui soumet son nom aux parties négociantes./Territoire 7	126,00 \$	Restreint aux spécialistes en anatomo-pathologie
Spécialistes (2)	19988	supplément de garde en disponibilité est payé au médecin spécialiste en anatomo-pathologie qui est assigné de garde en disponibilité pour un territoire donné, pour les demandes d'expertises ou de conseils qui peuvent inclure ou non une autopsie faite à la demande du coroner qui soumet son nom aux parties négociantes./Territoire 8	126,00 \$	Restreint aux spécialistes en anatomo-pathologie
Spécialistes (2)	19989	supplément de garde en disponibilité est payé au médecin spécialiste en anatomo-pathologie qui est assigné de garde en disponibilité pour un territoire donné, pour les demandes d'expertises ou de conseils qui peuvent inclure ou non une autopsie faite à la demande du coroner qui soumet son nom aux parties négociantes./Territoire 9	126,00 \$	Restreint aux spécialistes en anatomo-pathologie
Spécialistes (2)	19990	supplément de garde en disponibilité est payé au médecin spécialiste en anatomo-pathologie qui est assigné de garde en disponibilité pour un territoire donné, pour les demandes d'expertises ou de conseils qui peuvent inclure ou non une autopsie faite à la demande du coroner qui soumet son nom aux parties négociantes./Territoire 10	126,00 \$	Restreint aux spécialistes en anatomo-pathologie
Spécialistes (2)	PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE	témoignage devant un tribunal, un organisme quasi judiciaire, le coroner Dans le cadre d'activité pré-hospitalières	voir commentaire	Tarif horaire variant entre 2115 et 136 \$
Spécialistes (2)	11701	Autopsie faite à la demande du coroner	48 unités L4E, voir commentaire	La valeur monétaire varie selon le type d'établissement hospitalier et le type de pratique. La valeur d'une unité L4E s'obtient en divisant le montant pour 1 équivalent temps plein (Marnuel SLE Onglet A-Anatomo-pathologie, articles 2 et 3). Dans le cas les valeurs monétaires de l'acte est le suivant selon le type de pratique ou l'établissement Centre hospitalier universitaire: 1 646,38 \$ Centre hospitalier affilié universitaire reconnu: 1 559,31 \$ Autres centres hospitaliers: 1 480,99 \$ Pratique en pédiatrie: 3 003,11 \$ Pratique en neuropathologie : 6 486,72 \$

Codes de facturation d'actes médicaux réalisés à la demande du coroner

Entente	Code	Libellé	Rémunération	Commentaires
Spécialistes (2)	11711	Autopsie partielle limitée à une cavité ou région faite à la demande du coroner	18 unités L4E, voir commentaire	La valeur monétaire varie selon le type d'établissement hospitalier et le type de pratique. La valeur d'une unité L4E s'obtient en divisant le montant pour 1 équivalent temps plein (Marnuel SLE Onglet A-Anatopathologie, articles 2 et 3). Dans le cas des valeurs monétaires de l'acte est le suivant selon le type de pratique ou l'établissement Centre hospitalier universitaire: 617,39 \$ Centre hospitalier affilié universitaire reconnu: 584,74 \$ Autres centres hospitaliers: 555,37 \$ Pratique en pédiatrie: 1126,17 \$ Pratique en neuropathologie : 2432,52 \$
Spécialistes (2)	11712	Autopsie partielle limitée à plus d'une cavité ou région faite à la demande du coroner	24 unités L4E, voir commentaire	La valeur monétaire varie selon le type d'établissement hospitalier et le type de pratique. La valeur d'une unité L4E s'obtient en divisant le montant pour 1 équivalent temps plein (Marnuel SLE Onglet A-Anatopathologie, articles 2 et 3). Dans le cas des valeurs monétaires de l'acte est le suivant selon le type de pratique ou l'établissement Centre hospitalier universitaire: 823,19 \$ Centre hospitalier affilié universitaire reconnu: 779,65 \$ Autres centres hospitaliers: 740,49 \$ Pratique en pédiatrie: 1501,56 \$ Pratique en neuropathologie : 3243,36 \$
Spécialistes (2)	11713	Autopsie partielle limitée au cerveau et/ou à la moelle épinière faite à la demande du coroner	18 unités L4E, voir commentaire	La valeur monétaire varie selon le type d'établissement hospitalier et le type de pratique. La valeur d'une unité L4E s'obtient en divisant le montant pour 1 équivalent temps plein (Marnuel SLE Onglet A-Anatopathologie, articles 2 et 3). Dans le cas des valeurs monétaires de l'acte est le suivant selon le type de pratique ou l'établissement Centre hospitalier universitaire: 617,39 \$ Centre hospitalier affilié universitaire reconnu: 584,74 \$ Autres centres hospitaliers: 555,37 \$ Pratique en pédiatrie: 1126,17 \$ Pratique en neuropathologie : 2432,52 \$
Spécialistes (2)	8244	examen pancorporel d'un sujet décédé. Cet examen est effectué à la demande du coroner. L'examen inclut l'acquisition tomodensitométrique du corps entier sans contraste intraveineux, les reformations multiplanaires et en rendu volumique, ainsi que l'interprétation des images	209,45 \$	Ce code peut être facturé en sus des codes d'autopsie ou d'un des codes 15310 à 15312
Omnipraticiens(1) et Spécialistes (2)	9991	Déplacement		Varie selon le mode de rémunération et n'est pas spécifique aux examens réalisés à la demande du coroner
Omnipraticiens(1) et Spécialistes (2)	9992	Déplacement		Varie selon le mode de rémunération et n'est pas spécifique aux examens réalisés à la demande du coroner
Omnipraticiens(1)	9054	Examen externe d'un cadavre, à la demande du coroner /sans déplacement (P.G. 2.2.9 A)	61,65 \$	
Omnipraticiens(1)	9055	Examen externe d'un cadavre, à la demande du coroner /avec déplacement (P.G. 2.2.9 A)	103,40 \$	Les frais de déplacement peuvent être facturés en sus
Omnipraticiens(1)	20026	Ponctions (incluant injection s'il y a lieu)À la demande d'un coroner, chez le patient décédé /prélèvement du liquide oculaire et du liquide vésical, le cas échéant, toutes techniques	31,35 \$	Peut être facturé en sus du code 9991, d'un code 9054 (ou 9055), 20027
Omnipraticiens(1)	20027	Ponctions (incluant injection s'il y a lieu)À la demande d'un coroner, chez le patient décédé /élévation de sang dans la veine cave, unique ou multiple, tout site de ponction	50,35 \$	Peut être facturé en sus du code 9991, d'un code 9054 (ou 9055), 20026
Omnipraticiens(1)	99101	témoignage devant un tribunal, un organisme quasi judiciaire, le coroner... Dans le cadre d'activité pré-hospitalières		Rémunération horaire variant selon le mode de rémunération
Omnipraticiens(1)	10022	Autopsie faite à la demande du coroner	244,90 \$	N'a pas été facturé par un omnipraticien depuis au moins 1996

NB: Les codes pour les constats de décès, même s'ils sont éventuellement adressés aux coroners n'ont pas été inclus dans ce tableau.